



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel ; M. André AVIS Audeux ; M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney ; Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISSON Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISSON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPERRIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD

Délibération n°2018/004240

Rapport n°7.4 - Salle d'escalade - Ajustement financier du projet et acquisition foncière

Salle d'escalade - Ajustement financier du projet et acquisition foncière

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022	Montant prévu au BP 2018 : 700 000€
« Aménagement salle d'escalade »	Montant global de l'opération : 2 932 000€
Sous réserve de vote de l'actualisation du PPIF 2018/2022	

Résumé :

Le projet de création d'une salle d'escalade a connu des évolutions financières entre la phase de faisabilité et la phase d'avant-projet définitif.

Il est proposé de réajuster le coût de financement de l'opération et d'autoriser le Conseil Communautaire à réaliser l'acquisition foncière nécessaire.

Le Conseil Communautaire du 26 juin 2017 a validé le principe de création d'un nouvel équipement d'escalade d'intérêt communautaire.

La localisation a été actée au cœur du complexe sportif de Montrapon afin de bénéficier notamment d'une accessibilité en tout point de l'Agglomération et d'une desserte par le Transport en Commun en Site Propre.

Le budget présenté au Conseil Communautaire reposait sur une étude de faisabilité que les études opérationnelles d'Avant-Projet (AVP) ont permis de préciser. Par ailleurs, les besoins fonciers ont été affinés tenant compte des contraintes d'urbanisme relativement importantes concernant un bâtiment de 20 m de hauteur.

I. Coût des travaux

Les études de faisabilité, établies sur la base de ratios et coûts moyens de construction ont été largement affinées en fin d'année 2017 et au début de l'année 2018 parallèlement à l'élaboration du dossier de Permis de Construire (déposé en toute fin d'année 2017). Des études de sol approfondies, commandées pour le dimensionnement des fondations ont notamment fait apparaître la nécessité de création d'un sol de substitution sur une large surface du terrain d'assiette.

Depuis la phase d'étude de faisabilité aux études d'avant-projet, la conception du projet a dû faire face à un renchérissement significatif du coût des matières premières et notamment de l'acier, très largement utilisé pour la charpente et le bardage de la salle d'exercice de l'escalade.

Ce principe constructif, somme toute moins coûteux qu'un équivalent à base de bois (structure à base de lamellé collés), impacte malgré tout fortement l'économie générale du projet.

Enfin, en concertation avec les associations utilisatrices, quelques évolutions de programme ont été souhaitées :

- Création d'une terrasse sur le pignon sud permettant d'installer un mur extérieur
- Installation d'une sonorisation dans la grande salle pour l'organisation de manifestations
- Mise en place de contrôle d'accès magnétiques

L'optimisation des dispositifs d'éclairage, de chauffage et de ventilation de la salle d'escalade, pour permettre notamment de limiter les effets de sénescence accélérée induite par la magnésie, n'ont pas non plus permis de limiter les surinvestissements nécessaires au maintien de la qualité technique et architecturale mais aussi de la fonctionnalité du projet.

Le coût général du projet est donc désormais évalué à 1 958 333 € HT soit 2 350 000 € TTC tenant compte de la maîtrise d'œuvre réalisée en interne.

1. Acquisition foncière.

A la demande de la Ville de Besançon, l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC a acquis, par acte du 15 avril 2011, au prix de 485 000 €, la propriété bâtie d'une surface de 4 367 m² cadastrée section HO n°10 sise 13 avenue Léo Lagrange.

Il s'agissait alors de constituer une réserve foncière limitrophe de la zone à vocation sportive Léo Lagrange.

Ce foncier, aujourd'hui libéré de toute construction, est en capacité d'accueillir le projet de salle d'escalade ainsi qu'un parking desservant les commerces de proximité.

Il est donc proposé que la CAGB acquière à l'EPF Doubs BFC la totalité de cette propriété au prix de 485 000 € HT à adapter en fonction du régime de TVA auquel sera assujettie cette transaction.

La Ville de Besançon assumera quant à elle l'ensemble des frais de portage et de gestion dus à l'EPF du Doubs BFC.

2. Budget et plan de financement

Le PPIF validé par le Conseil Communautaire du 26 juin 2017 prévoyait les inscriptions budgétaires à hauteur de 2 382 000€ TTC.

Il est désormais nécessaire de faire évoluer l'enveloppe à 2 932 000€ TTC.

Suite à ces évolutions, un nouveau plan de financement prévisionnel est proposé :

Union Européenne	300 000 €
Etat - FNADT	270 000 €
Région Bourgogne Franche Comté	300 000 €
Département du Doubs	300 000 €
Etat - Ministère des Sports	500 000 €
Grand Besançon	773 333 €
Total HT :	2 443 333 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Mmes, C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le nouveau coût et plan de financement de la salle d'escalade,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement voire d'autres partenaires potentiels et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- se prononce favorablement sur l'acquisition de la propriété cadastrée section HO n°10 aux conditions ci-dessus énoncées et autorise le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Préfecture du Doubs

Reçu le 12 JUIL. 2018



Contrôle de légalité